

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-2395

présenté par
Mme Cathala et les membres du groupe La France insoumise - Nouveau Front Populaire

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Justice »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Justice judiciaire	9 840 000	0
Administration pénitentiaire	0	9 840 000
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	0
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
TOTAUX	9 840 000	9 840 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer les moyens humains affectés à la justice civile, à hauteur d'un magistrat par tribunal judiciaire. La justice civile, grande absente des débats sur la Justice centrés sur la justice pénale et la délinquance, représente pourtant 60 % de l'activité judiciaire. Il convient donc de la renforcer.

Cet amendement procède donc au mouvement de crédits suivant : il abonde l'action 1 du programme 166 Justice judiciaire à hauteur de 9 840 000 euros en AE et CP et il ponctionne du même montant l'action 1 du programme 107 Administration pénitentiaire.